



Accueil Périscolaire St Nicolas

Règlement 2021-2022

Une garderie périscolaire est organisée dans la salle du restaurant scolaire de l'école et dans la cour du primaire. Vos enfants y sont accueillis :

- le matin dès 7H15, par Mme Sonia Hermouet, Mme Roseline Pasquereau, Mme Justine Bernaudeau et Mme Alexia Pasquier.
- le soir par Mme Laure Loizeau, Mme Françoise Guillois, Mme Charleyne Ciret et Mme Vanessa Mellier.

L'OGEC a la charge du personnel et la responsabilité de celle-ci qui aura lieu tous les jours de classe selon les modalités suivantes :

↳ **Le matin de 7H15 à 8H35 - Le soir de 17H00 à 19H00**

→ Les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 sont :

	De 7H15 à 7H30	De 7H30 à 8H05	De 8H05 à 8H35	De 17H00 à 17H30	Toute ½ heure supplémentaire après 17H30
1 enfant	0€60	0€60	1€65	1€65	0€60
2 enfants	1€00	1€00	2€76	2€76	1€00
3 enfants	1€21	1€21	3€32	3€32	1€21
4 enfants	1€30	1€30	3€56	3€56	1€30

- Il n'y a pas d'inscription préalable à faire.
- Le soir, le transfert de la surveillance entre enseignants et personnel de l'accueil périscolaire se fait **précisément à 17 heures.**
- **La facturation commence dès la prise en charge des enfants par le personnel y compris quand ils sont dans la cour du primaire.**
- Si par insouciance, des parents venaient chercher leur(s) enfant(s) **après 19 heures**, des sanctions financières seraient prises par l'OGEC.

Première fois : avertissement et facturation de la somme de **3 € par enfant et par ¼ d'heure** dès la première minute au-delà de 19 heures. D'autres sanctions comme l'exclusion temporaire pourront être envisagées par l'OGEC si des enfants sont récupérés après 19H15.

Deuxième fois : facturation de la somme de **3 € par enfant et par ¼ d'heure** dès la première minute au-delà de 19 heures et exclusion de l'accueil périscolaire pour une période que fixera l'OGEC.

- **En cas de détérioration intentionnelle ou répétée du matériel et des jeux, un forfait établi par l'OGEC pourra être facturé aux parents pour réparation ou renouvellement de l'objet en question.**


↳ **Matin et soir, les parents doivent émarger le registre de l'accueil périscolaire attestant de la présence de leur(s) enfant(s), en précisant l'heure d'arrivée ou de départ ainsi que le nombre d'enfants s'il est différent de celui indiqué sur le registre.**

En cas de litige lors de la facturation, seul le pointage du personnel sera pris en compte.


- Le matin, les enfants doivent être accompagnés jusqu'à la salle de l'accueil périscolaire où ils sont accueillis par le personnel. Les parents ont la responsabilité de s'assurer que leur enfant a bien intégré le local.
- Le soir, sauf autorisation écrite des parents (décharge remise sur demande), un enfant ne peut quitter seul l'accueil périscolaire.

Il sera confié aux parents ou à une tierce personne désignée par eux et **par écrit** en début d'année scolaire, ou en cours d'année s'il y avait un changement.


- Pour leur sécurité, il est souhaitable de **signaler systématiquement l'arrivée et le départ** de vos enfants.
- **Il est également impératif que les parents s'assurent que les portes et le portail soient bien refermés à chaque passage, y compris le loquet mis pour ce dernier.**

 **Les enfants apportent leur(s) goûter(s).** Aucune préparation ne peut être envisagée sur place (pas de goûter « chaud » tel que du lait). Merci de penser à leur fournir une petite bouteille d'eau.

- Le goûter du soir reste dans le cartable de l'enfant.
- Le soir, les enfants de la maternelle prennent leur goûter avec Françoise et Charleyne puis rejoignent les « grands ».

 *Les enfants scolarisés en primaire ont la possibilité de faire leur travail, mais il ne s'agit pas d'une étude dirigée (la responsabilité du travail scolaire incombant aux parents, qui doivent le contrôler).*

Nous vous précisons cependant que les enfants ne peuvent commencer leurs devoirs qu'à partir du moment où nous sommes rentrés dans le local. En cas de conditions climatiques favorables nous restons plus longtemps dehors et ne pouvons ni laisser un enfant seul à l'intérieur ni léser les autres enfants en rentrant tout le monde.

 **Les enfants présents devront avoir un comportement respectueux envers les personnes qui les gardent ainsi qu'envers les autres enfants. Les insultes et grossièretés ne sont pas tolérées sous peine d'avertissement pouvant conduire à l'exclusion.**

Le personnel

Le président O.G.E.C.